



Modifier les noms des garants a la fin d un bail

Par **grancette**, le **06/07/2009** à **23:19**

Bonjour,
ma fille et son ami se sépare ils avaient un appartement pour lequel mon mari et moi étions garants .ma question est la suivante peut on modifier le nom des personnes garantes d un logement et si oui a quel moment peut on le faire cela entraine t il l annulation et l établissement d un nouveau bail avec les versements des mêmes sommes que pour la première location .y a t il un préavis a donner pour modifier ce contrat afin d en changer les garants merci pour votre aide salutations

Par **Marion2**, le **07/07/2009** à **08:47**

Bonjour,

Vous ne pouvez en aucun cas modifier le nom des garants.

Cordialement